



# ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE LIÉS AUX TERRES ET SOLS EN EUROPE

Ce que chacun d'entre nous peut faire  
pour atteindre la Neutralité en matière  
de Dégradation des Terres

*Pour plus d'informations, visitez*

*[https://ec.europa.eu/environment/index\\_fr](https://ec.europa.eu/environment/index_fr)*

*Image de couverture: Linda Maring*

*Images 1, 2, 6, 7, 8 et 9: Linda Maring*

*Images 3, 4 et 5: Saskia Keesstra*

*Octobre 2020*

*© Deltares*

*Imprimé aux Pays-Bas*

# ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE LIÉS AUX TERRES ET SOLS EN EUROPE

Ce que chacun d'entre nous peut faire  
pour atteindre la Neutralité en matière  
de Dégradation des Terres



*Image 1. Couches de sol dans une zone naturelle*

# Introduction

Cette brochure s'adresse aux scientifiques, responsables politiques, praticiens, utilisateurs et citoyens. A tous ceux d'entre vous, utilisateurs des terres et des sols quelle qu'en soit la raison. Elle propose des exemples de bonnes pratiques et des recommandations, avec pour objectif que tout un chacun se sente concerné et agisse en faveur de la préservation de terres et de sols sains pour les générations futures.



RESPONSABLES  
POLITIQUES



PRATICIENS ET  
UTILISATEURS



SCIENTIFIQUES



CITOYENS

## En bref:

- L'UE et ses Etats membres se sont engagés en faveur des Objectifs de Développement Durable (ODD)
  - La plupart de ces ODD dépend largement des sols et terres. En conséquence, leur dégradation doit être évitée et les terres et sols dégradés doivent être restaurés.
  - L'UE et ses Etats membres ont pris des mesures en vue d'atteindre la Neutralité en matière de Dégradation des Terres, mais les objectifs ne sont pas encore remplis.
- Que pouvons-nous faire ? Des exemples et des recommandations en matière de :
    - Sensibilisation et échanges d'exemples
    - Développement et suivi de méthodologies communes
    - Promotion d'une gestion des sols et des terres spécifique à chaque région
    - Intégration des différentes politiques
  - Agissons en vue d'atteindre les ODD en matière de terres et sols.



*Image 2. Chantier de construction avec sol gorgé d'eau.*

# L'importance de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres

L'UE et ses Etats Membres (EM) se sont engagés, en 2015, à poursuivre les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Cet engagement comprend la promesse de mettre fin à la dégradation des terres et des sols à l'horizon 2030. Tous les ODD dépendent au moins en partie de l'état des terres et des sols, comme cela est clairement indiqué sur la figure 1 par la Plateforme Intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)<sup>1</sup>. La plupart des ODD étant compromise par la dégradation des sols et des terres, une bonne gestion de ces derniers fait partie intégrante de la solution vers un monde durable<sup>2</sup>, contribuant directement à la sécurité alimentaire et de l'approvisionnement en eau, à la biodiversité, à la mitigation de et l'adaptation au changement climatique, à une croissance de l'emploi, au progrès vers l'égalité des genres et à la prévention des conflits et des vagues migratoires<sup>1</sup>.

---

*“Le combat contre la dégradation des terres, un phénomène omniprésent et systémique touchant toutes les parties du monde, constitue une priorité urgente pour la protection de la biodiversité et des services écosystémiques indispensables à toute vie sur Terre et pour la garantie du bien-être de l'être humain. La dégradation des terres a un impact néfaste sur 3,2 milliards d'êtres humains et représente une perte économique de l'ordre de 10% du PIB mondial annuel. (IPBES, 2018)”*

---

Cette brochure traite de l'Objectif de Neutralité en matière de Dégradation des Terres, débouchant du quinzième ODD et visant à la concrétisation d'un monde totalement neutre dans ce domaine à l'horizon 2030 par le biais d'actions telles que la lutte contre la désertification ou la restauration des terres et sols (y compris les terres affectées par la sécheresse ou les inondations).

---

**La Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT) est définie par la CNUCL comme l'état dans lequel la quantité et la qualité des ressources terrestres nécessaires au maintien des écosystèmes et à la garantie de la sécurité alimentaire demeurent stables ou augmentent au sein d'une échelle spatiale ou temporelle spécifique.**

---

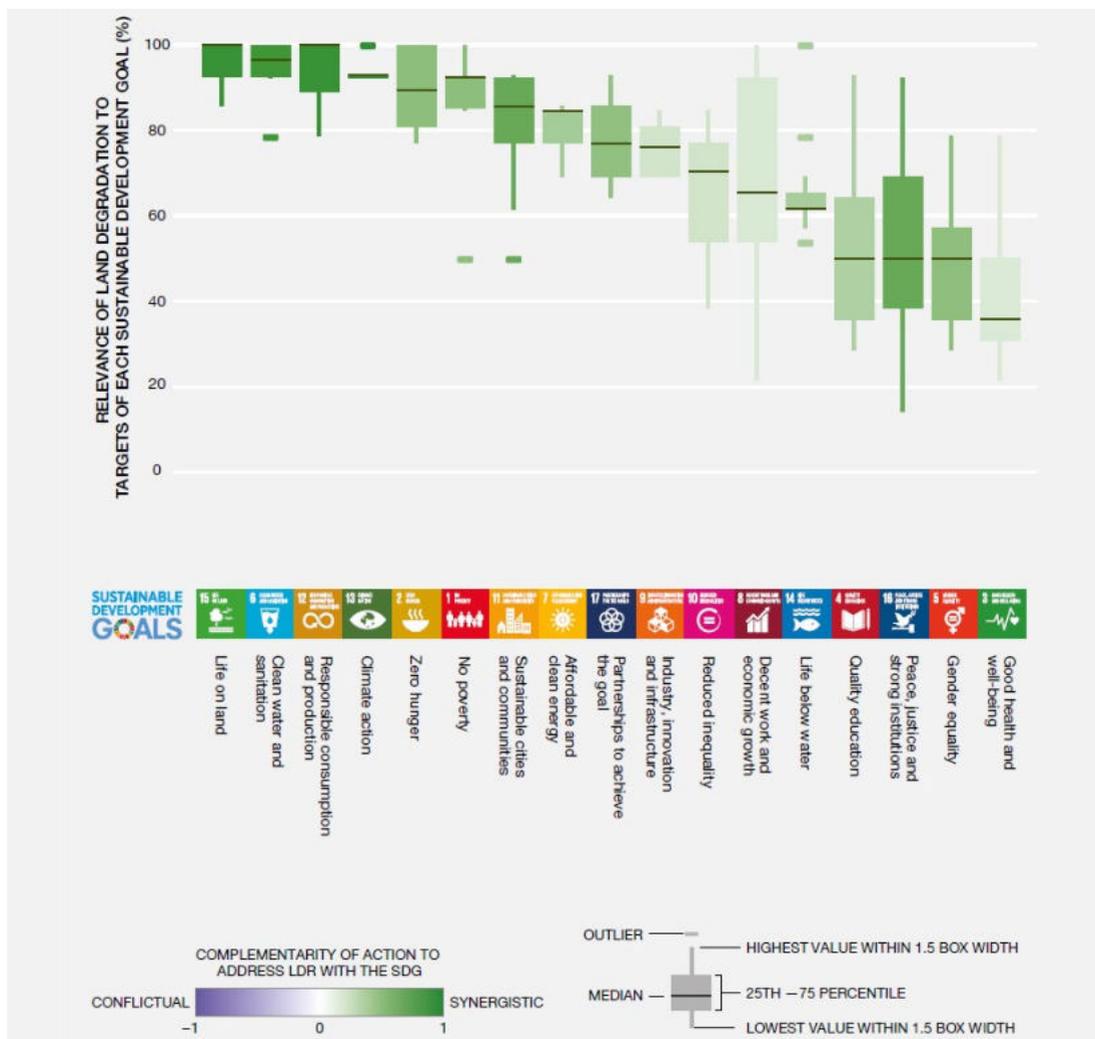


Figure 1. Implication de la dégradation des sols dans chacun des ODDs<sup>1</sup>. Axe vertical: % d'experts émettant l'avis que l'arrêt de la dégradation des terres et leur restauration est essentielle dans la poursuite de l'ODD. Couleur verte: indication du degré de synergie entre les objectifs et les progrès à accomplir dans le domaine de la dégradation des terres: vert foncé = tous les objectifs sont en phase ; cases d'un gris plus clair des compromis potentiels existent entre les objectifs et les efforts à fournir dans le domaine de la dégradation des terres et de leur restauration. La relation entre les efforts fournis contre la dégradation des terres et ceux en faveur de l'accomplissement des ODD n'est jugée comme plus conflictuelle que créatrice de synergies dans aucun des cas observés.

# Où en sommes-nous?

## Que font l'UE et ses Etats membres en vue d'atteindre les ODD et plus particulièrement la Neutralité en matière de Dégradation des Terres?

### Poursuite des ODD

La Commission<sup>3</sup> a lancé un processus d'intégration des ODD dans les politiques européennes et s'est donné pour mission de faire du développement durable un principe essentiel guidant les politiques européennes. Les défis posés par la poursuite des ODD ainsi que les facteurs les encourageant, ainsi que trois scénarii possibles en vue de l'intégration de ces

objectifs au sein des politiques européennes sont présentés dans la Communication « Vers une Europe durable à l'Horizon 2030<sup>4</sup> » publiée en 2019. Eurostat a en outre publié des rapports présentant les progrès accomplis au sein de l'UE en vue des ODD, mesurés au moyen d'indicateurs européens<sup>5</sup>.

Le **Pacte Vert européen**<sup>6</sup> constitue la pierre angulaire des futures politiques européennes. Il s'inscrit dans la Stratégie de la Commission en vue de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations Unies ainsi que dans la poursuite des ODD et autres priorités énoncées par la Présidente, Mme von der Leyen<sup>7</sup>. La figure 2 en présente les principaux éléments. Au cœur du Pacte vert européen, la nouvelle Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030<sup>8</sup> définit les objectifs et actions à entreprendre pour la protection

### Exemple 1: Gestion durable des sols

Beaucoup de projets (européens) sont voués au développement et à l'application pratique de différentes pratiques de gestion durable des terres et des sols. Des Lignes directrices volontaires pour une gestion durable des sols ont été élaborées, dans le cadre du Partenariat mondial sur les sols<sup>9</sup>. Ces dernières comprennent plusieurs bonnes pratiques concernant les terres agricoles, ainsi que des exemples concernant les terres urbaines tels que les Lignes directrices en vue de limiter, mitiger ou compenser l'imperméabilisation des sols<sup>10</sup>.

Pour davantage d'exemples, voir référence 11.

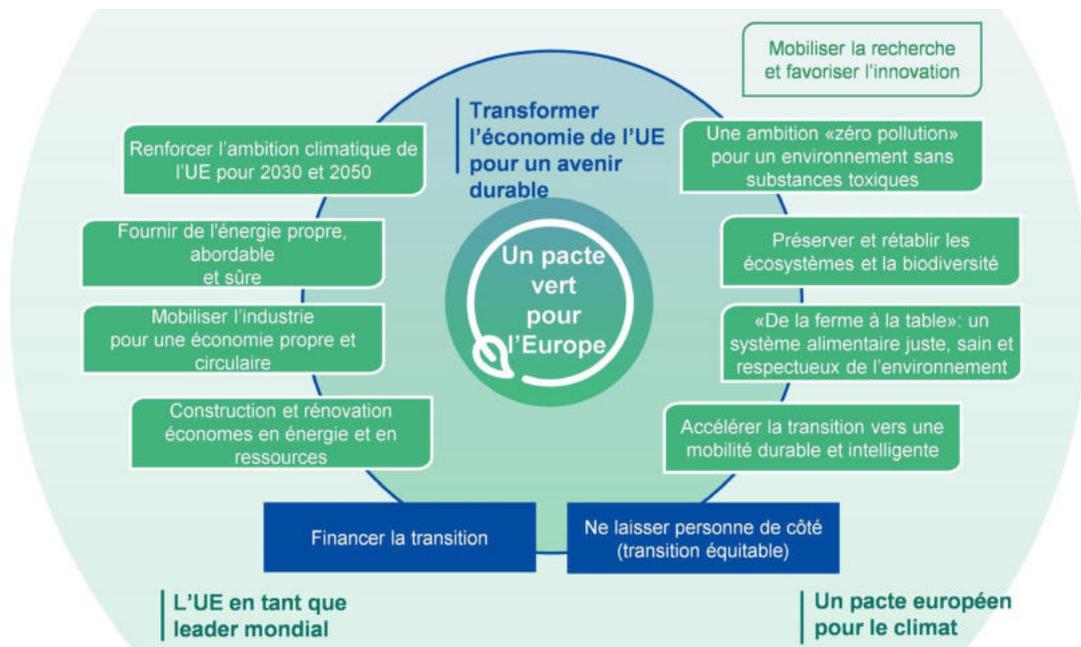


Figure 2. Eléments du Pacte Vert européen<sup>9</sup>

et la restauration de la nature, y compris la Neutralité en matière de Dégradation des Terres.

**“Changement climatique, biodiversité, sécurité alimentaire, déforestation et détérioration des sols vont de pair. Nous devons changer la manière dont nous produisons, dont nous consommons et dont nous commerçons. La préservation et la régénération de notre écosystème doivent guider toute notre action.” (von der Leyen<sup>7</sup>)**

Parallèlement aux documents stratégiques européens, les Etats membres (EM) développent leurs propres politiques de mise en œuvre des ODD (figure 3).

Malgré leur position de leader dans la poursuite des ODD au niveau mondial, aucun EM de l'UE ne semble encore prêt à les atteindre d'ici à 2030. La plupart des EM a adopté des plans ou stratégies de développement durable nationaux. Néanmoins, ils ne prennent pas tous en compte les ODD tels qu'adoptés en 2015. Cet état de fait pourrait mener à la nécessité de mettre ces documents à jour, un processus

déjà engagé dans plusieurs pays tels que la Croatie, l'Espagne, la Lettonie, Malte et la Lituanie (figure 3).

### **Atteindre les objectifs de Neutralité en matière de Dégradation des Terres**

A regarder de plus près les ODD liés aux terres et sols, on constate que très peu de progrès ont été accomplis en vue de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres à l'horizon 2030, comme l'a conclu la Cour des Comptes européenne dans son rapport spécial paru en 2018<sup>13</sup>. Certains EM travaillent sur différents aspects de la dégradation des terres, mais seule l'Italie a mis en place un plan national sur la Neutralité de Dégradation des Terres (exemple 3). Bien qu'il existe de nombreux bons exemples scientifiques, politiques et pratiques en matière de gestion durable des terres et des sols (exemple 1), celles-ci demeurent en grande partie non-contraignantes et conservent un caractère sectoriel, négligeant les potentiels **compromis et synergies** possibles avec d'autres questions liées aux ODD.

---

L'indicateur de la CNULD est la proportion de terres dégradées par rapport à la superficie totale des terres. Ses trois sous-indicateurs sont: couverture des terres et modifications dans la couverture des terres, carbone organique des sols et la productivité des terres<sup>14</sup>.

---

Aucun consensus concernant les indicateurs permettant de mesurer la dégradation des terres en Europe n'a pour l'heure été atteint. Cependant, en acceptant le rapport spécial de la Cour des comptes européenne de 2018<sup>13</sup>, la Commission s'est engagée à travailler à des recommandations, dont une partie vise à « mettre en place une méthodologie et des indicateurs et pertinents, à commencer par les (sous-) indicateurs de la CNULD, en vue d'évaluer l'étendue de la désertification et de la dégradation des terres au sein de l'UE ».

La Neutralité en matière de Dégradation des Terres peut être rendue opérationnelle par la formulation d'un objectif concret et mesurable, qui pourrait également être un outil utile au suivi des progrès accomplis dans certains pays et certaines régions de l'UE.

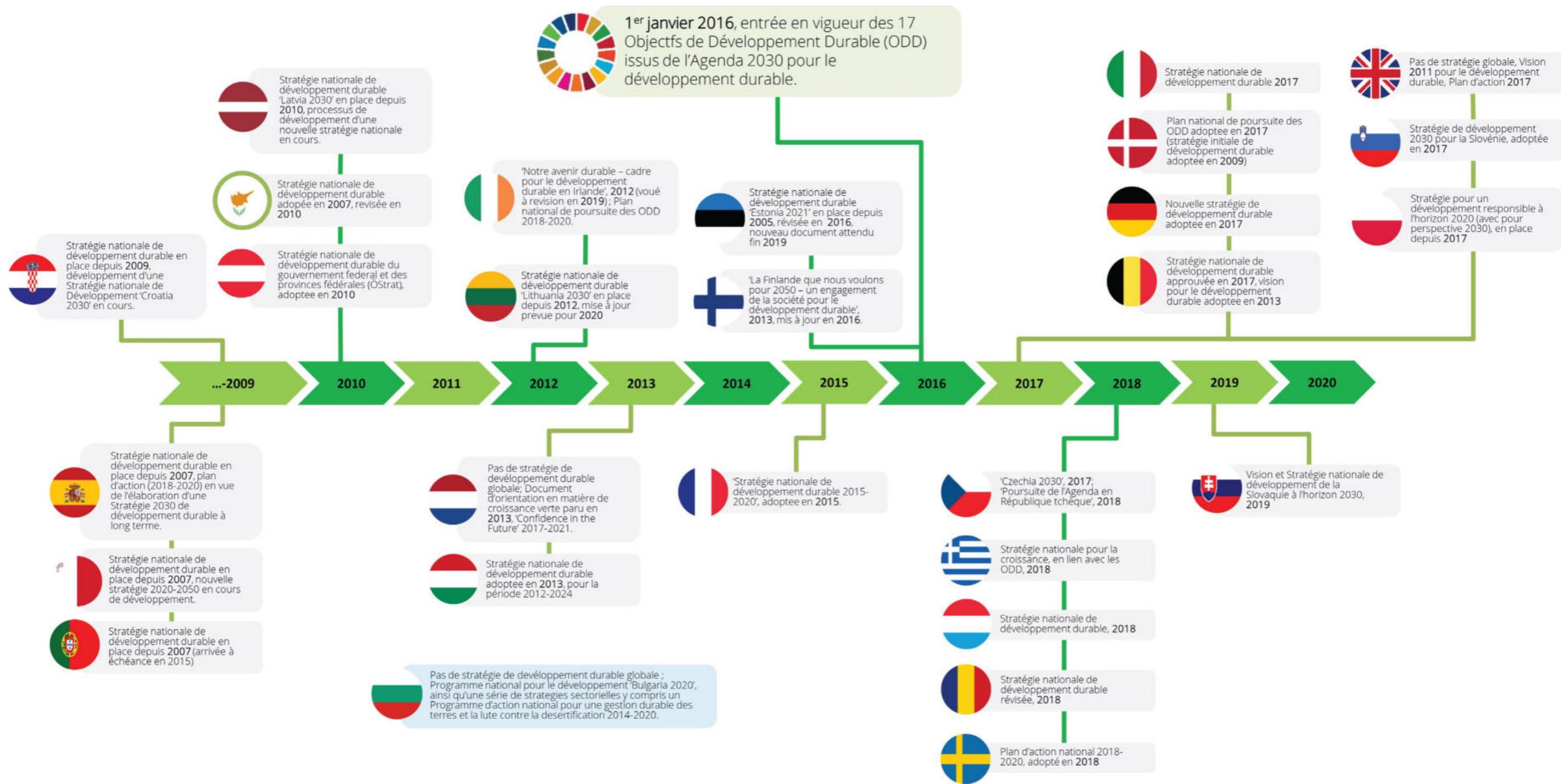


Figure 3. Calendrier de l'adoption des principales stratégies nationales en lien avec l'adoption des ODD par les Nations Unies.

*Image 3. L'érosion des terres dans un champ agricole.*



### **Exemple 2: Initiative de la CNULD en faveur de la Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT)**

Le nouveau Cadre stratégique 2018–2030 de la CNULD constitue pour l'heure l'engagement le plus exhaustif en vue d'atteindre la Neutralité en matière de dégradation des terres. Il vise à la restauration de la productivité de grandes étendues de terres dégradées, à l'amélioration des conditions de vie d'1,3 milliards d'êtres humains, à la réduction de l'impact des sécheresses sur les personnes vulnérables ; en somme, à la préparation d'un futur évitant, minimisant et renversant la tendance à la désertification/dégradation des terres et mitigeant les effets de la sécheresse à tous les niveaux dans les différentes zones concernées.

Divers programmes d'action ont été adoptés afin de fournir des informations utiles à l'élaboration de politiques ainsi que des lignes directrices aux pays membres de la CNULD, aux principaux décideurs politiques ainsi qu'aux différents partenaires du développement international, et de sensibiliser à et défendre l'objectif de Neutralité en matière de dégradation des terres.

Le programme de fixation d'objectifs de Neutralité en matière de dégradation des terres constitue l'une de ces initiatives et vise à rendre la NDT opérationnelle ainsi qu'à la transformer en une approche concrète permettant aux Etats de progresser vers l'objectif 15.3 des ODD et les objectifs de la CNULD. Aujourd'hui, 124 pays se sont engagés à définir des objectifs en faveur de la NDT.

Davantage d'informations sur cette initiative sont disponibles<sup>15</sup>.

### Exemple 3: Initiative de la CNUDL en faveur de la Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) en Italie

L'Italie est à ce jour le seul Etat membre de l'UE à s'être engagé dans un programme de fixation d'objectifs de Neutralité en matière de dégradation des terres. Un projet intitulé « Vers l'accomplissement de la Neutralité de dégradation des terres: de la théorie à la pratique » a été porté par un groupe de travail réunissant des experts des principaux centres de recherche du pays, sous l'égide du Ministère de l'environnement, du Point Focal de la CNUDL au sein du Ministère des Affaires. Afin de conserver une approche en phase avec les indicateurs de NDT établis par la CNUDL, la couverture et la productivité terrestres ainsi que le carbone organique des sols ont été abordés dans le cadre de ce projet qui a par ailleurs proposé une analyse étendue des données disponibles en la matière, y compris le projet CORINE de l'Agence européenne pour l'environnement (concernant la couverture terrestre) et la contribution nationale apportée à la Carte globale du carbone organique des sols (« GSOC Map »). L'Indice de Qualité environnementale, qui couvre la qualité des sols, le climat, la végétation et l'utilisation des sols, a également été pris en compte, démontrant que 10% des sols d'Italie s'avèrent être en état de grande vulnérabilité, 49,2% en état de vulnérabilité moyenne et 26% en état de faible vulnérabilité.



*Image 4. Terres agricoles (vignobles).*

# Que pouvons-nous faire ?

La poursuite des ODD liés aux terres et aux sols jouit pour le moment d'un soutien étendu. Une transition vers une gestion durable des terres et des sols à tous les niveaux, du niveau local au niveau global, est indispensable. L'objectif principal de cette brochure est d'engager un échange sur les manières de réussir cette transition, au moyen d'exemples de bonnes pratiques et d'initiatives possibles. Quatre lignes directrices pour la Neutralité en matière de dégradation des terres à l'horizon 2030 (ou avant) sont proposées ci-dessous, à l'attention des décideurs politiques, des utilisateurs, des praticiens, des chercheurs et de la société en général.

## 1. Sensibilisation et échange d'exemples issus de la pratique

### Message principal aux



RESPONSABLES POLITIQUES



PRATICIENS ET UTILISATEURS



SCIENTIFIQUES



CITOYENS

C'est par la sensibilisation à l'importance des terres et sols et l'échange de bons exemples issus de la pratique que nous serons en mesure de transformer le monde dans lequel nous vivons en un monde durable, pour notre propre bien-être et celui des générations à venir. La mise en exergue du lien essentiel entre les terres et sols et les défis importants de l'agenda politique et social (comme la biodiversité, l'approvisionnement en nourriture et en eau, le changement climatique, les migrations et la paix) constitue la stratégie la plus efficace.

La sensibilisation du public est nécessaire, car il est essentiel que tous les niveaux de la société comprennent l'importance du problème de la dégradation des terres et

des sols. Ce que nous aimons provient des terres, nous en sommes tous dépendants. La société doit connaître une transition afin d'atteindre les ODD. Comme l'a déclaré la Présidente Mme Ursula von der Leyen, commentant le Pacte vert européen<sup>6</sup>: « (...) Nous devons transformer notre manière de vivre, de travailler, de produire et de consommer afin de vivre en bonne santé et de rendre nos entreprises innovantes. Nous pouvons tous nous engager dans la transition et bénéficier des

opportunités qui en découlent. (...) C'est en montrant au reste du monde comment être compétitif et durable que nous pourrons convaincre les autres pays de nous suivre ». Il est important que les ODD ne soient pas perçus comme des fardeaux mais bien comme des opportunités. Les pratiques d'affaires respectueuses de l'environnement ne sont pas nécessairement moins profitables que les autres. Une prise de conscience des multiples bénéfices pouvant résulter d'une réalisation des ODD pour

*Image 5. Comparaison d'échantillons de sol entre un sol sain (à droite) et un sol insalubre (à gauche)*



**Exemple 4:** La charge organique des sols est une manière simple d'observer si la terre est saine. Elle peut être indiquée par la couleur et la structure de la terre et pourrait servir d'indicateur clé à l'identification de terres dégradées, tout comme le CO<sub>2</sub> est un indicateur essentiel du changement climatique.

A droite, un sol foncé sain, géré selon les techniques de l'agriculture biologique : une haute charge organique, une bonne capacité de rétention des eaux et d'infiltration et une abondante vie des sols. A gauche, un sol ayant souffert de 20 années de traitements herbicides: aucune charge organique, vulnérable à la sécheresse et sans vie.

les individus eux-mêmes mais aussi leurs familles et la communauté dans son intégralité est essentielle.

Le partage d'exemples concrets issus de la pratique permet de porter ce message. En effet, la démonstration de solutions spécifiques aux régions, connues par la population et auxquelles ils sont attachés émotionnellement, permet une meilleure compréhension de la question par tout un chacun. La prise de conscience du potentiel et de la faisabilité d'une gestion durable des terres et des sols passe par l'accès à des solutions facilement reconnaissables.

Il est par ailleurs nécessaire d'avoir conscience que la terre et les sols sont des éléments essentiels en vue d'atteindre les ODD. La gestion durable des sols ne concerne pas uniquement les terres agricoles, mais bien toutes les terres. Un monde durable repose sur des terres saines.

La transition nécessite:

- **L'intégration:** lier les sols et les terres aux actions menées en matière de changement climatique, d'obtention de chaînes alimentaires équitables et durables (voir exemple 5), de régénération des terres dégradées et de restauration de la nature et de la biodiversité.
- **Des solutions:** de nouvelles solutions, basées sur la nature par exemple, ou encore sur des formes durables d'agriculture et d'agriculture urbaine peuvent ouvrir de nouvelles opportunités.
- **Des solutions spécifiques aux régions** permettront une meilleure prise de conscience, par les populations locales, de l'importance des terres et des sols.
- **L'implication du secteur privé:** la durabilité doit prendre une place centrale dans le monde des affaires et les exemples européens pourraient faire tâche d'huile de par le monde.
- **Des indicateurs:** l'explicitation de l'empreinte sur les sols des produits destinés aux consommateurs constitue un moyen de sensibilisation du public. Avant toute chose, il est nécessaire de créer des indicateurs facilement accessibles et compréhensibles, ceux-ci constituant le lien entre les individus et leurs activités quotidiennes. La charge en matière organique pourrait par exemple être un indicateur en matière de santé du sol (exemple 4).
- Un contact et un engagement de **la jeunesse**, à travers ses moyens de communication. Il est essentiel d'aller vers la jeunesse et de créer des synergies avec les mouvements qu'elle enclenche, tels que l'Appel à l'action climatique et pour un monde durable.



*Image 6. Stratégie de la Ferme à la table*

### Exemple 5: Stratégie de la Ferme à la table<sup>17</sup>

La Stratégie « De la Ferme à la table » fait partie du Pacte Vert européen<sup>6</sup> et a pour objectif d'accélérer la transition vers un système alimentaire, équitable, respectueux de l'environnement et qui :

- a un impact positif ou neutre sur l'environnement,
- soutient la mitigation du changement climatique et l'adaptation à ses impacts,
- inverse la tendance à la perte de la biodiversité,
- garantit la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé public, en assurant l'accès de tous à une alimentation suffisante, durable, salubre et nutritive,
- préserve l'accès à l'alimentation à un prix abordable tout en générant des revenus économiques équitables, favorisant la compétitivité de la production européenne et promouvant le commerce équitable.

## Recommandations et action principales



RESPONSABLES POLITIQUES



PRACTIENS ET UTILISATEURS



SCIENTIFIQUES



SCIENTIFIQUES



CITOYENS

- Exploitions la dynamique en matière de changement climatique et de biodiversité au profit des terres et des sols, à commencer par l'alimentation ou le climat, afin de démontrer la place essentielle qu'ils occupent.
- Fournissons à tous les acteurs concernés des exemples vertueux, identifiables et issus de la réalité, qu'ils pourront eux-mêmes mettre en application.

- Les communications scientifiques ne sont pas suffisantes à la sensibilisation à l'importance des sols : il est nécessaire de se rapprocher du grand public (utilisons la méthode AIDA: Attention/Intérêt/Désir/Action)
- Gardons à l'esprit que les preuves scientifiques n'auront que peu d'impact politique si tous les intérêts à l'œuvre ne sont pas pris en considération.



PRACTIENS ET UTILISATEURS



RESPONSABLES POLITIQUES

Informons, montrons, racontons:

- La restauration des terres est la meilleure contribution au développement durable et même au-delà, vers la réalisation des ODD.
  - Des solutions basées sur la nature et les principes agroécologiques contribuent de manière significative à la mitigation du changement climatique, tout en prenant en compte la biodiversité et la dégradation des terres et des sols.
- Tout réel progrès ne peut être rendu possible que s'il existe un leadership politique dans la promotion des ODD liés aux terres et aux sols.

## 2. Développement et suivi d'une méthodologie partagée

### Message principal aux



RESPONSABLES POLITIQUES



SCIENTIFIQUES

Le développement d'approches méthodologiques solides et bénéficiant d'un fort soutien est essentiel à l'accélération de la poursuite des ODD et au progrès vers la Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT).

Bien que de nombreux pays et de nombreuses organisations aient commencé à travailler au suivi et à la mesure des ODD, on remarque peu de coordination dans ce processus et il n'existe aucune approche standardisée à ce jour. Il n'existe pas non plus de définition de la NDT ayant fait objet d'un consensus, ni de méthode de surveillance de la dégradation des terres, des compromis et de la manière de les compenser afin d'atteindre la NDT. L'exemple 6 présente des cas typiques de compromis et synergies en matière de gestion des terres urbaine et agricole.

Afin de combattre efficacement la

dégradation des terres et d'atteindre la NDT à l'horizon 2030, il est nécessaire d'adopter un cadre clair et des approches standardisées (indicateurs, bases de référence, objectifs, données) pour le suivi et la surveillance de la dégradation des terres et de NDT au niveau des Etats membres. Il sera ainsi possible de constater quelles approches et quelles politiques sont efficaces. Le programme de fixation d'objectifs de la CNULD (voir exemple 2) et l'expérience accumulée à travers les différents pays peuvent être des points de départ en ce sens.

La chaîne entière, de la gestion des terres au comportement des consommateurs, doit être prise en compte dans le débat autour des ODD et surtout de la NDT. Si des données solides et un aperçu des coûts et bénéfices est nécessaire, il est également important de commencer dès aujourd'hui à travailler en faveur des ODD et de ne pas attendre d'avoir des informations exhaustives.

### Recommandations et action principales



RESPONSABLES POLITIQUES



SCIENTIFIQUES

- Les ODD et les objectifs qui leur sont associés en matière de dégradation des terres et des sols doivent être élaborés

au niveau européen afin d'obtenir un cadre clair pour la collecte de données, le suivi, l'analyse et la fixation d'objectifs.

- L'UE, par son expertise dans le domaine de la fixation et du suivi des indicateurs liés aux ODD et en vertu de son rôle prépondérant au sein de l'Assemblée générale de l'ONU, pourrait prendre un rôle de leader dans le développement d'une approche standardisée en vue quelques-uns des indicateurs de suivi des progrès accomplis vers les ODD.
- Des indicateurs de Neutralité de Dégradation des Terres (fondés sur les sous-indicateurs de la CNULD) peuvent être considérés comme des points de départ pour la mesure des progrès en rapport avec les ODD liés aux terres et aux sols. Davantage de lignes directrices et de coopération entre les Etats seront nécessaires afin de rendre ces indicateurs pleinement opérationnels.
- Des objectifs quantitatifs (comme la Neutralité de Dégradation des terres et/ ou de 'zero net land take') devraient en outre être développés et adoptés au niveau des Etats membres pour rendre les travaux en faveur des ODD liés aux terres et aux sols plus efficaces.
- L'expérience de pays à la pointe de

la mise en œuvre de la NDT (comme l'Italie en Europe) devrait être partagée et mise à profit par d'autres Etats membres.

### 3. La promotion d'une gestion des sols et des terres spécifique à chaque région

#### Message principal aux



RESPONSABLES POLITIQUES



PRACTICIENS ET UTILISATEURS

Adoptons une approche globale pour évaluer et minimiser l'impact négatif des compromis en matière de politiques de gestion des terres et sols par rapport aux ODD, en tenant compte des spécificités de chaque région.

Les solutions et mesures envisagées en faveur d'un ODD donné doivent être considérées de manière globale afin d'éviter tout impact négatif indésirable ou imprévu sur les autres ODD.

Le diagramme réalisé par le Stockholm Resilience Centre (figure 4) illustre tout à fait cette vision globale : une biosphère gérée durablement n'est pas possible sans une société et une économie durables, et vice versa.



*Image 7. Les inondations urbaines sont un effet courant de l'imperméabilisation des sols.*

### **Exemple 6: Compromis et synergies en matière d'ODD – les terres urbaines**

Il existe une forte demande de nouvelles habitations (ODD 11 – villes et communautés durables), routes et autres développements « solides » comme des bureaux, des centres commerciaux ou des sites industriels (ODD 8 – travail décent et croissance économique). Construire sur des terrains non-bâties permet un design optimal et est dans de nombreux cas la solution la plus simple et la moins coûteuse, étant donné les obstacles que constituent, dans le cadre de la réutilisation de terrains bâtis, la contamination ou l'existence de structures sur et sous le sol. Cette pratique a en revanche un impact négatif sérieux sur les terres, tel que l'imperméabilisation des sols qui affecte les ODD 15 (Vie terrestre) et 13 (Lutte contre les changements climatiques) en obstruant l'infiltration et augmentant le stress thermique. Il est possible de limiter l'occupation artificielle des terres dans le cadre de la planification politique et de l'aménagement des terres : par exemple, en privilégiant la réhabilitation de friches industrielles plutôt que la construction de nouvelles habitations sur les terres non-bâties, contribuant en cela aux ODD 11, 15 et même, dans certains cas, 1 (Pas de pauvreté) et 3 (Bonne santé et bien-être). Les friches sont ainsi réaménagées (socialement, environnementalement et économiquement) et les zones vertes ne sont pas affectées.

Puisqu'aucune méthodologie n'a encore été adoptée, une approche pratique « phare »<sup>18,19</sup> destinée aux utilisateurs des terres et des sols ainsi qu'aux décideurs politiques est proposée ci-dessous. Cette approche permet d'évaluer le degré de contribution des pratiques de gestion des terres et des sols aux différents ODD menées en parallèle au sein de chaque zone environnementale<sup>20,21</sup>. Les pratiques livrant de « bons » résultats généraux servent de phares dans le cadre de cette approche. La figure 5 présente la ligne de réflexion derrière l'approche phare et procure des lignes directrices pour l'évaluation des pratiques de gestion des terres et des sols. Dans le cas présenté ci-dessous,

l'ODD 15 (Vie terrestre), visant à prévenir et combattre la dégradation des terres, constitue l'objectif principal des exemples phare et est de fait placé au centre du diagramme. Pour commencer, l'approche phare s'appuie à la fois sur les processus biophysiques et socio-économiques, et sur les conditions limites. L'utilisateur vérifie quels processus de dégradation des sols sont combattus par la pratique en question sur une zone environnementale spécifique. Cette pratique doit également être évaluée en termes d'impact sur les structures socio-économiques de la zone dans laquelle elle est mise en œuvre afin de rendre la gestion des terres et des sols acceptable et durable. L'approche phare recommande l'analyse de

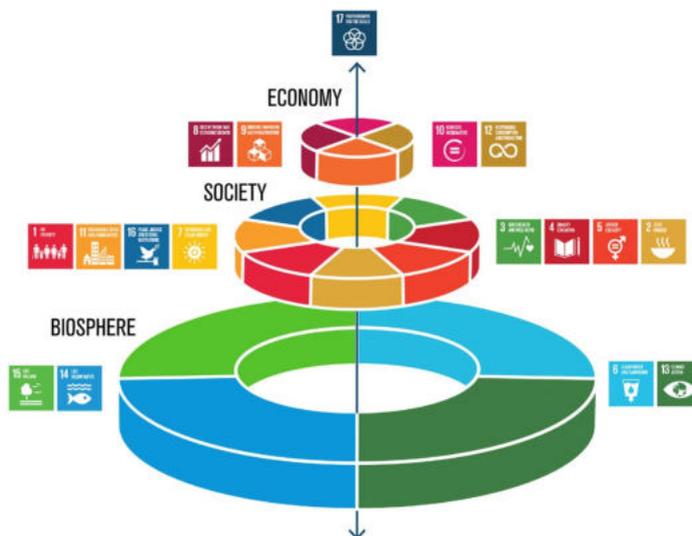


Figure 4. Lien entre les différents domaines inhérents aux ODD, à la biosphère, à la société et à l'économie (Azote, pour le Stockholm Resilience Centre).

solutions de gestion des terres et des sols basées sur des concepts tels que : la théorie des systèmes, la connectivité, l'économie régénératrice et les solutions basées sur la nature. In fine, les ODD sont mobilisés afin d'évaluer les co-bénéfices et/ou compromis entre de multiples ODD pour la pratique sélectionnée. Le diagramme présenté sur la figure 5 comprend 11 ODD, regroupés autour d'objectifs liés à la santé, à l'alimentation, à l'eau, au climat, à l'énergie et à

l'économie. En montrant clairement à quels ODD une pratique donnée contribue (voir exemple 8) et en indiquant les compromis occasionnés, l'utilisateur peut alors sélectionner les pratiques pouvant être considérées comme phare dans une zone environnementale spécifique. Les pratiques phare visent à être mises en œuvre et partagées. Dans le cas où une pratique n'apporterait pas les résultats attendus en matière de synergies ou compromis,

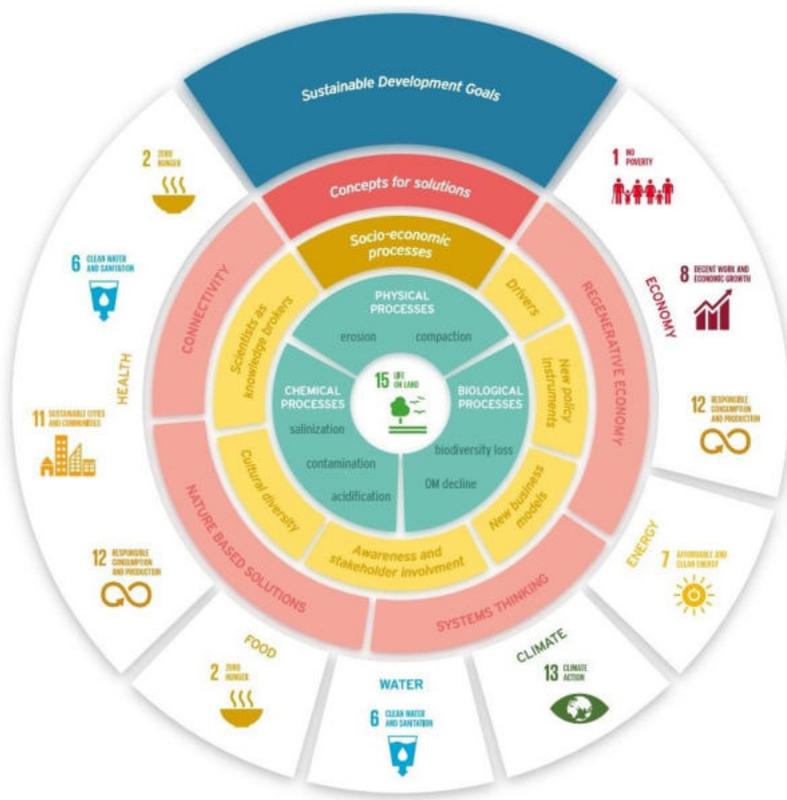


Figure 5. Liens entre les différents ODD et les approches liées aux sols et aux écosystèmes<sup>18,19</sup>

### Exemple 8: Exemple phare lié à l'érosion par le vent – l'utilisation du chaume en tant que paillis naturel

L'érosion des sols par le vent est particulièrement visible dans les zones méditerranéennes, dans la région pannonienne et dans l'Atlantique nord. Dans cet exemple phare, le chaume récolté est laissé sur place après la moisson et le labourage annuel est effectué juste avant l'ensemencement, permettant ainsi de limiter la période durant laquelle le sol est à nu et vulnérable à l'érosion par le vent. Cette approche est appropriée à toutes les zones souffrant d'érosion par le vent et permet de diminuer la dégradation des terres (ODD 15 Vie terrestre). Elle permet également de maintenir la fertilité du sol nécessaire à la production de nourriture (ODD 2 Faim « zéro ») de manière durable (ODD 12 Consommation et production durables) afin de garantir de meilleures conditions de vie aux paysans (ODD 8 Travail décent et croissance économique). Réduire le travail du sol et laisser en place les racines après les récoltes permet d'améliorer l'infiltration des eaux de pluie (ODD 6 Eau propre et assainissement) et les stocks de carbone dans les sols (ODD 13 Changements climatiques), et réduit les risques de glissement de terrain (ODD 15)<sup>18</sup>. Dans cet exemple phare, aucun compromis entre ODD n'a été identifié.



Figure 6. Liens entre les ODD et le sol, et approche pour mettre fin à l'érosion éolienne.

### Exemple 9: Politiques européennes liées aux ODD

La PAC constitue l'une des politiques clé pour la gestion des terres et des sols dans les zones agricoles, notamment par le biais des réformes récentes de la PAC axées (inter alia) sur des mesures de verdissement en phase avec les objectifs environnementaux et climatiques. Dans le cadre de la période de financement actuelle, les Etats membres sont tenus de dédier 30% des paiements directs aux agriculteurs en vue de mesures de verdissement telle que la diversification des cultures et la maintenance des prairies permanentes. Les changements négociés pour la nouvelle PAC, comprenant un renforcement des normes minimum en matière de gestion des terres, ont un potentiel considérable en faveur de la santé des sols, de la protection de la biodiversité et des paysages, ainsi que la Neutralité en matière de Dégradation des terres.

L'utilisateur peut prendre la décision de ne pas la mettre en pratique, de l'adapter pour en limiter les compromis, ou de les accepter et tenter de les minimiser.

### Recommandations et action principales



RESPONSABLES POLITIQUES



SCIENTIFIQUES

- Utilisons une méthodologie ou une liste de points à vérifier (voir figure 5 ou d'autres exemples<sup>22</sup>) au démarrage de nouveaux projets, afin de discuter systématiquement et d'évaluer leur durabilité en lien avec tous les ODD pertinents. Des résultats ainsi

optimisés constituent un pas en avant vers l'accomplissement des ODD. La NDT peut se révéler être un accélérateur et un moyen d'intégration politique en ce sens.

- Développons des pratiques de gestion des terres et des sols sur mesure (pratiques phare) pour chaque région spécifique. La transition vers un système réellement nouveau pouvant remplacer un système « ancien et non-durable » en matière de gestion des terres et des sols en sera ainsi facilitée.

POLITIQUE



INSTRUMENT JURIDIQUE	2 ZERO HUNGER	3 GOOD HEALTH AND WELL-BEING	6 CLEAN WATER AND SANITATION	11 SUSTAINABLE CITIES AND COMMUNITIES	13 CLIMATE ACTION	14 LIFE BELOW WATER	15 LIFE ON LAND
Directive sur les boues d'épuration							
Directive sur l'utilisation durable des pesticides							
Directive-cadre sur l'eau							
Directive sur les inondations							
Directive sur les nitrates							
Directive Habitat et Oiseaux							
Directive sur l'évaluation stratégique des incidences sur l'environnement							
Directive sur l'évaluation des incidences sur l'environnement							
Directive sur la responsabilité environnementale							
Directive sur les énergies renouvelables							
Directive sur la qualité de l'air							
Directive sur les décharges							
Directive-cadre sur les déchets							
Réglementation des engrais							
Réglementation de la production biologique et étiquetage des produits biologiques							
Régulation de la répartition de l'effort							
Directive sur les limites maximales d'émission nationales							
Réglementation des produits phytosanitaires							
Règlement sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la décision forestière							

POLITIQUE	2 ZERO HUNGER	3 GOOD HEALTH AND WELL-BEING	6 CLEAN WATER AND SANITATION	11 SUSTAINABLE CITIES AND COMMUNITIES	13 CLIMATE ACTION	14 LIFE BELOW WATER	15 LIFE ON LAND
<b>INSTRUMENTS D'AMENAGEMENT</b>							
Plan d'action de l'UE en faveur des forêts							
Feuille de route pour une Europe utilisant efficacement les ressources							
Stratégie européenne d'adaptation au changement climatique							
Stratégie thématique en faveur de la protection des sols							
Stratégie « De la Ferme à la table »							
Stratégie européenne pour la biodiversité <sup>1</sup>							
<b>INSTRUMENTS ECONOMIQUES</b>							
Paielements directs de la PAC et mesures de marché (pilier I) et pilier II (développement rural) <sup>3</sup> <sup>2</sup>							
Programme LIFE <sup>3</sup>							
<b>INSTRUMENTS INFORMATIFS</b>							
Lignes directrices relatives à l'imperméabilisation des sols							

Figure 7. Lien entre les politiques européennes (instruments législatifs, d'aménagement et économique) et les principaux ODD liés aux terres et sols (2,3,6,11,13,14 and 15)

<sup>1</sup> L'analyse présentée dans ce document couvre à la fois la stratégie pour la biodiversité à l'horizon 2020 et la nouvelle stratégie de l'UE pour la biodiversité à l'horizon 2030 qui a été publiée en mai 2020.

<sup>2</sup> En juin 2018, la proposition de PAC post-2020 a été présentée; L'analyse présentée dans ce document couvre à la fois les réglementations existantes et proposées.

<sup>3</sup> L'analyse présentée dans ce document couvre à la fois la législation actuelle et le nouveau règlement proposé qui a été présenté en juin 2018.

 Un instrument est très pertinent pour l'objectif de durabilité respectif, c'est-à-dire que les objectifs et les mesures peuvent contribuer directement à atteindre l'objectif.

 Un instrument est pertinent par rapport à l'objectif de durabilité respectif, c'est-à-dire que les objectifs et les mesures peuvent indirectement contribuer à atteindre l'objectif.

 Un instrument est pertinent par rapport à l'objectif de durabilité respectif, c'est-à-dire que les objectifs et les mesures peuvent contribuer directement ou indirectement à la réalisation de l'objectif, mais il existe un risque d'échec de l'objectif.

## 4. L'intégration des politiques

### Message principal aux



RESPONSABLES POLITIQUES

De bonnes politiques en matière de terres et de sols seules ne suffisent pas à atteindre les ODD. Les différentes politiques doivent être davantage intégrées, afin de bénéficier de possibles synergies entre elles et d'éviter les compromis.

La politique environnementale n'a jamais tant été au centre de l'agenda politique qu'aujourd'hui. De nombreuses politiques environnementales et sectorielles contiennent d'importants arrangements et instruments favorisant l'adoption d'approches durables pour la gestion des terres et des sols (figure 6 et exemple 8) visant à la restauration de zones dégradées et à la protection de la biodiversité. En outre, le Pacte vert européen<sup>6</sup> contribue très largement à l'action et à la sensibilisation à la nécessité de combattre la dégradation environnementale et le changement climatique.

Les Etats membres ne disposent pas tous de politiques dédiées aux terres et aux sols au niveau national ou local. Les politiques

sectorielles relatives aux terres et sols couvrent traditionnellement l'agriculture, l'exploitation forestière, la contamination des sols et l'aménagement du territoire. En outre, un bon nombre de ces politiques disposent de provisions claires en faveur de l'amélioration de l'état des terres et des sols et ont le potentiel de contribuer de manière significative à la mise en œuvre des ODD qui y sont liés. Il est également important de noter que la plupart des politiques, à la fois au niveau européen et au niveau national, ont été élaborées avant l'adoption des ODD et, de facto, ne reflètent pas entièrement les objectifs formulés par les Nations Unies en 2015. Il existe donc un réel besoin de réforme, mise à jour ou reformulation des politiques existantes. De nouveaux instruments politiques doivent être développés dans le but d'obtenir un développement socio-économique en phase avec les limites de notre planète et en vue d'atteindre les ODD.

### Recommandations et action principales



RESPONSABLES POLITIQUES

- La Commission s'est donnée pour mission de protéger les terres et les sols au moyen d'actions comme le

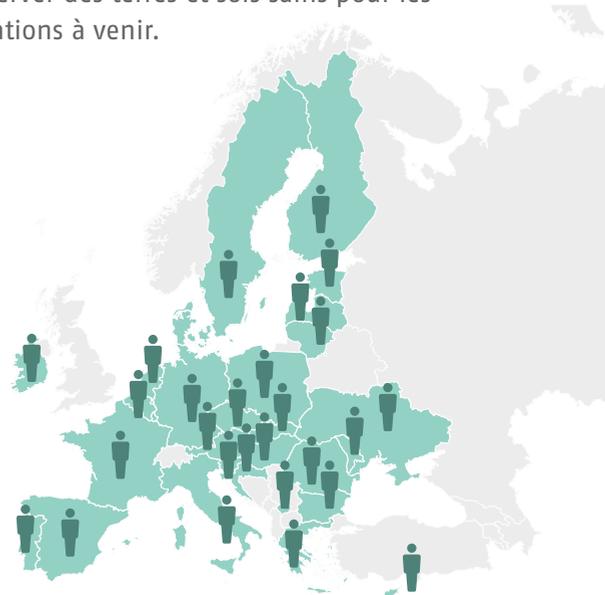
Pacte vert européen, l'ambition zéro pollution, la stratégie « de la ferme à la table », la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030. Mettons à profit cette opportunité d'aborder et atteindre les ODD liés aux terres et aux sols.

- Mettons à jour les stratégies et plans nationaux de développement durable, afin d'inclure les ODD ainsi que des objectifs explicites et des actions en faveur d'une gestion durable des terres et des sols.
- Evaluons et mettons à jour les politiques existantes afin d'identifier les lacunes et les opportunités en vue de l'intégration des questions liées aux terres et aux sols en vue de profiter à un maximum d'ODD.
- Evaluons et mettons à jour chaque nouvelle politique/initiative/projet/subvention afin de mesurer son impact sur tous les ODD concernés et sur les compromis potentiels.
- Elaborons une législation cohérente couvrant différents contextes (ODD), rendant possible une transition vers une gestion durable des terres et des sols.

## Laissons notre inspiration nous guider et agissons!

Le but de cette brochure est de fournir un meilleur aperçu aux lecteurs de la manière dont ils peuvent contribuer à l'accomplissement des ODD liés aux terres et aux sols tout en minimisant les compromis vis-à-vis des autres ODD, par le biais de bonnes pratiques et de recommandations.

Nous souhaiterions conclure cette brochure en vous appelant à communiquer avec d'autres scientifiques, décideurs politiques, praticiens, utilisateurs et citoyens, ainsi qu'à partager vos bonnes pratiques en matière de gestion des terres et des sols. Ce n'est qu'ensemble que nous parviendrons à préserver des terres et sols sains pour les générations à venir.





*Image 8. Espace nature*

# Colophon

Cette brochure a été élaborée dans le cadre d'un projet financé par la DG Environnement (DG ENV) intitulé : Providing support in relation to the implementation of land and soil related Sustainable Development Goals at EU level (Service contract No. 07.0202/2018/792008/SER/ENV.D.1). Ce projet avait pour objectif : de faire un état des lieux de la mise en œuvre des ODD liés aux terres et aux sols dans l'UE, d'organiser une conférence permettant aux différents acteurs d'échanger leurs opinions et bonnes pratiques ; de collecter et communiquer ces bonnes pratiques, afin de fournir des recommandations pour la mise en œuvre des ODD liés aux terres et aux sols dans l'UE. Le travail a été mené par 1) Wageningen Environmental Research (WUR), 2) Deltares Institute et 3) Milieu Consulting.

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué à cette brochure en partageant leurs idées et exemples!

Octobre 2020, Linda Maring (2), Begoña Arellano Jaimerena (2), Saskia Keesstra (1), Melanie Muro (3)

## Disclaimer

Les informations et opinions exprimées dans le cadre de cette brochure sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la Commission européenne. La Commission européenne ne garantit pas la véracité des données comprises dans cette étude. Ni la Commission européenne, ni aucune personne agissant au nom de cette dernière ne peuvent être tenus responsables de l'utilisation des informations contenues dans cette brochure.



*Image 9. L'érosion côtière*

# Références et lectures complémentaires

1. IPBES (2018): **Summary for policymakers of the assessment report on land degradation and restoration of the Intergovernmental SciencePolicy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services**. R. Scholes, L. Montanarella, A. Brainich, N. Barger, B. ten Brink, M. Cantele, B. Erasmus, J. Fisher, T. Gardner, T. G. Holland, F. Kohler, J. S. Kotiaho, G. Von Maltitz, G. Nangendo, R. Pandit, J. Parrotta, M. D. Potts, S. Prince, M. Sankaran and L. Willemen (eds.). IPBES secretariat, Bonn, Germany. 44 pages
2. IPCC, 2019: Summary for Policymakers. In: **Climate Change and Land: an IPCC special report on climate change, desertification, land degradation, sustainable land management, food security, and greenhouse gas fluxes in terrestrial ecosystems** [P.R. Shukla, J. Skea, E. Calvo Buendia, V. Masson-Delmotte, H.- O. Pörtner, D. C. Roberts, P. Zhai, R. Slade, S. Connors, R. van Diemen, M. Ferrat, E. Haughey, S. Luz, S. Neogi, M. Pathak, J. Petzold, J. Portugal Pereira, P. Vyas, E. Huntley, K. Kissick, M. Belkacemi, J. Malley, (eds.)]. In press
3. Commission européenne. (2016). **Prochaines étapes pour un avenir européen durable, action européenne en faveur de la durabilité** COM(2016) 739 final. [en ligne] Disponible à: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=COM%3A2016%3A739%3AFIN>
4. Commission européenne. (2019) Document de réflexion: **Vers une Europe durable à l'horizon 2030**. COM(2019)22 [en ligne] Disponible à: [https://ec.europa.eu/commission/publications/reflection-paper-towards-sustainable-europe-2030\\_fr](https://ec.europa.eu/commission/publications/reflection-paper-towards-sustainable-europe-2030_fr)
5. **Eurostat SDG indicators**, disponibles à: <https://ec.europa.eu/eurostat/web/sdi/indicators>
6. COM(2019) 640 final. **Un Pacte vert pour l'Europe**. Disponible à: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML?uri=CELEX:52019DC0640&from=EN>
7. von der Leyen, 2019, **Une Union plus ambitieuse, Mon programme pour l'Europe**. Disponible à [https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/european-green-deal-communication\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/european-green-deal-communication_fr.pdf)
8. Commission européenne, COM(2020) 380 final: **Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030**. Disponible à: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?qid=1590574123338&uri=CELEX:52020DC0380>
9. GSP, FAO, 2016. **Voluntary Guidelines for Sustainable Soil Management (VGSSM)**. Disponible à: <http://www.fao.org/documents/card/fr/c/0549ec19-2d49-4cfb-9b96-bfbbc7cc40bc/>
10. SWD(2012) 101 final/2 **Guidelines on best practice to limit, mitigate or compensate soil sealing**. Disponible à: [https://ec.europa.eu/environment/soil/pdf/soil\\_sealing\\_guidelines\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/environment/soil/pdf/soil_sealing_guidelines_en.pdf)
11. Davantage d'exemples dans le domaine de la gestion durable des terres et des sols (en anglais):
  - **World Overview of Conservation Approaches and Technologies** <https://qcat.wocat.net/en/wocat/>
  - Projet européen **Soil Care**: <https://www.soilcare-project.eu/fr/>
  - Projet européen **Recare**: <https://www.recare-project.eu/downloads-by-category/project-deliverables-2/441-recare-final-publishable-report-final-aug2019/file>
  - Projet européen **LANDSUPPORT**: <https://www.landsupport.eu/>
  - Projet européen **CIRCASA**: <https://www.circasa-project.eu/>
  - Projet européen **LANDMARK** [http://landmark2020.eu/wp-content/uploads/LANDMARK-Fast-Facts\\_2015\\_FR.pdf](http://landmark2020.eu/wp-content/uploads/LANDMARK-Fast-Facts_2015_FR.pdf)

- Projet européen **AMDRY4** <http://lifeamdryc4.eu/en/>
  - Programme européen **EJP SOIL** <https://projects.au.dk/ejpsoil/>
  - Siebielec, G., N. Hagemann, A. Klimkowicz-Pawlas. 2019. **Policy brief Sustainable soil management (Deliverable for Providing support in relation to the implementation of the EU Soil Thematic Strategy)** Available on: [https://www.deltares.nl/app/uploads/2019/04/Soils4EU\\_D1.3\\_PolicyBrief\\_DEF.pdf](https://www.deltares.nl/app/uploads/2019/04/Soils4EU_D1.3_PolicyBrief_DEF.pdf)
  - Maring L., C. Castaneda del Álamo, J. Alvaro Fuentes, T. Stuczynski, N. Hagemann, V. Dietze, S. Bartke. 2019. **Policy brief Soil quality in spatial planning Deliverable for Providing support in relation to the implementation of the EU Soil Thematic Strategy. The version with background sections containing examples is available at:** [https://www.deltares.nl/app/uploads/2019/02/Soils4EU\\_D1.6\\_PolicyBrief1\\_withBackgroundSections\\_final.pdf](https://www.deltares.nl/app/uploads/2019/02/Soils4EU_D1.6_PolicyBrief1_withBackgroundSections_final.pdf)
12. SDSN & IEEP. 2019. **The 2019 Europe Sustainable Development Report. Sustainable Development Solutions Network and Institute for European Environmental Policy:** Paris and Brussels
  13. European Court of Auditors, 2018, **Combating desertification in the EU: a growing threat in need of more action.** Special report 33. Available at: <https://op.europa.eu/webpub/eca/special-reports/desertification-33-2018/fr/>
  14. UNCCD, 2016 **Land Degradation Neutrality Target Setting –A Technical Guide.** Available at [https://knowledge.unccd.int/sites/default/files/2018-08/LDN%20TS%20Technical%20Guide\\_Draft\\_English.pdf](https://knowledge.unccd.int/sites/default/files/2018-08/LDN%20TS%20Technical%20Guide_Draft_English.pdf)
  15. **Initiatives autour de la NDT** (en anglaise): CNULD [http://catalogue.unccd.int/1217\\_UNCCD\\_GM\\_Report\\_18\\_V2\\_2019.pdf](http://catalogue.unccd.int/1217_UNCCD_GM_Report_18_V2_2019.pdf) ; <https://knowledge.unccd.int> ; **Fond pour la NDT** : <https://www.unccd.int/actions/impact-investment-fund-land-degradation-neutrality>
  16. **Italie** (en anglais): <http://www.isprambiente.gov.it/en/archive/news-and-other-events/ispra-news/2016/11/monitoring-and-assessment-of-land-for-to-climate-change-mitigation-and-adaptation>
  17. COM(2020) 381 final **Une stratégie “De la ferme à la table”, pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l’environnement** disponible à: [https://ec.europa.eu/food/farm2fork\\_en](https://ec.europa.eu/food/farm2fork_en)
  18. Keesstra, S.D., Muro., M., Maring., L., Arellano Jaimerena, B., Elbersen, B., van Eupen, M., McNeill, A. Tugran, T., Markowska, A., 2020. **Providing support in relation to the implementation of soil and land related Sustainable Development Goals at EU level;** Final report. Wageningen, Wageningen Environmental Research, Report 3032. 196 pp.
  19. Keesstra, S., Mol, G., De Leeuw, J., Okx, J., Molenaar, C., De Cleen, M. and Visser, S. (2018). **Soil-Related Sustainable Development Goals: Four Concepts to Make Land Degradation Neutrality and Restoration Work.** Land, 7, p. 133.
  20. Metzger, M.J., Bunce, R.G.H., Jongman, R.H.G., Múcher, C.A. and Watkins, J.W. (2005). **A climatic stratification of the environment of Europe.** Global Ecology and Biogeography, 14, pp. 549–563.
  21. **Carte présentant les zones environnementales européennes** (en anglais): <https://www.wur.nl/en/Research-Results/Research-Institutes/Environmental-Research/Projects/EBONE/Products/European-Environmental-Stratification.htm>
  22. Boussole des ODD, réalisée par by GRI, **UN Global Compact et wbcSD**: [https://sdgcompass.org/wp-content/uploads/2015/12/019104\\_SDG\\_Compass\\_Guide\\_2015.pdf](https://sdgcompass.org/wp-content/uploads/2015/12/019104_SDG_Compass_Guide_2015.pdf) (en anglais). Exemple danois d'une méthode d'évaluation de projets, produits et entreprises vis-à-vis des ODD (en anglais) : <https://www.orbicon.com/expertise/mylius>

OCTOBRE 2020

ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE LIÉS  
AUX TERRES ET SOLS EN EUROPE